



Retravailler dans une entreprise après une rupture conventionnell

Par **anik**, le **19/03/2011** à **09:31**

Bonjour, après une rupture conventionnelle de contrat de travail, puis-je de nouveau intervenir dans mon ancienne entreprise pour laquelle j'étais salariée, pour quelques heures par semaine mais en tant qu'auto-entrepreneur?

Par **yrigeo**, le **20/03/2011** à **12:16**

Rien ne l'empêche sauf si vous êtes chômeur indemnisé.
Attention, l'URSSAF pourrait considérer que c'est du travail salarié dissimulé.